



**ACADÉMIE
DE CRÉTEIL**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Rectorat de l'académie de Créteil
Direction des relations et des ressources humaines
Elections professionnelles

Mél : electionsprofessionnelles2022@ac-creteil.fr

4, rue Georges-Enesco
94 010 Créteil Cedex
www.ac-creteil.fr

Arrêté du 12 mai 2022 fixant le nombre de représentants des chefs d'établissements d'enseignement privés sous contrat de la commission consultative mixte académique de l'académie de Créteil

Le recteur de l'académie de Créteil,

Vu le code de l'éducation, notamment son article R. 914-10-23 ;

Vu l'arrêté du 22 mai 2014 relatif à la création de la commission consultative mixte académique de l'académie de Créteil ;

Vu l'arrêté du 02 mai 2022 fixant le nombre de membres de la commission consultative mixte académique de l'académie de Créteil.

Arrête

Article 1^{er} :

Compte tenu du nombre des représentants titulaires des maîtres fixé par l'arrêté du 02 mai 2022 susvisé à la commission consultative mixte académique de l'académie de Créteil, le nombre des représentants des chefs d'établissements d'enseignement privés sous contrat du second degré est fixé à six.

Article 2 :

Les délégations locales des organisations professionnelles et les sections locales des organisations syndicales représentant les chefs d'établissements d'enseignement privés sous contrat dans le ressort territorial de la commission mentionnée à l'article 1^{er} formulent auprès du recteur des propositions nominatives de représentants au plus tard le 14 octobre 2022. Elles peuvent proposer des représentants suppléants.



**ACADÉMIE
DE CRÉTEIL**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Article 3 :

Les dispositions du présent arrêté s'appliquent en vue du renouvellement des instances consultatives mentionné à l'article R. 914-10-9 du code de l'éducation.

Article 4 :

Le secrétaire général de l'académie de Créteil est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié.

Fait à Créteil, le 12 mai 2022

Pour le recteur et par délégation
L'administrateur de l'État hors classe
Secrétaire général de l'académie

Gérard MARIN